

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Note d'information DGP/SIAF/2010/023 du 15 décembre 2010

Diffusion de la circulaire IOCB 1032174C relative à la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements (application du décret n°2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du code général des collectivités territoriales).

Le directeur chargé des Archives de France

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux d'archives
sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de Mesdames et Messieurs les préfets de département

Référence : circulaire IOCB 1032174C

Pièce jointe : 1 exemplaire de la circulaire

Comme vous le savez, le 11 juillet 2010 a été publié au Journal Officiel le décret n°2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du code général des collectivités territoriales. Les articles 5 à 8 de ce décret modifient le cadre réglementaire applicable à la tenue des registres communaux. Depuis le mois d'août, la Direction générale des collectivités locales et le Service interministériel des Archives de France, en collaboration avec l'Association des maires de France, ont travaillé de concert à l'élaboration d'une circulaire d'application de ce décret.

J'ai le plaisir de vous annoncer la publication de cette circulaire dont vous trouverez un exemplaire ci-joint et vous informe qu'elle a été diffusée aux préfets par le ministre de l'intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. Je vous remercie de me faire connaître, par l'intermédiaire du Bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte, toute difficulté qui surviendrait dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Le directeur chargé des Archives de
France

Hervé LEMOINE